



IMMOBILIÈRE LA RÉGENCE S.R.L.
Boulevard Emile Bockstael, 281 bte 1
1020 – BRUXELLES
Tél. : 02/734.11.09
Mail : info@immo-laregence.be

**Association des copropriétaires de la Résidence CLOS WALCOURT
(BCE : 0893.404.048)**

Située à Rue de la Pastorale, 52-72- BRUXELLES, 1080

**CONVOCATION & ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 27 MARS 2024 à 18H00**

**Qui se tiendra à la salle B. Sports sis Avenue de la Basilique 14
1082 BRUXELLES**

Bruxelles, le 11 mars 2024

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE SÉANCE – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES – DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE & DU SECRÉTAIRE
 - Présences
 - Désignation du (de la) Président(e) de séance
 - Désignation du secrétaire de séance
2. SITUATION DES CONTRATS EN COURS
3. SITUATION DU (DES) LITIGE(S) IMPLIQUANT LA COPROPRIÉTÉ
4. INFORMATIONS SUR LES SINISTRES
5. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
6. APPROBATION DES COMPTES ET DU BILAN AU 31/12/2023
7. PRÉSENTATION DU BUDGET ANNUEL DES CHARGES ORDINAIRES
8. ALIMENTATION DU FONDS DE RÉSERVE
9. DÉCHARGE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE L'EXERCICE
 - 9.1. Décharge au commissaire aux comptes
 - 9.2. Décharge au syndic
10. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ
11. DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
12. RECONDUCTION DU MANDAT DU SYNDIC
13. PROJETS, PROPOSITIONS, RATIFICATIONS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'AG :
 - 14.1. Toiture immeuble point sur la situation
 - 14.2. Nouvelle législation PEB
 - 14.3. Ascenseur : État de la situation, mise en conformité, ...
 - 14.4. Placement des bornes de chargement pour voitures électriques
 - 14.5. Placement de panneaux solaires
 - 14.6. Remplacement des lampes du parking par des LED
14. DIVERS

Remarque :

Au cas où vous ne pourriez assister à cette réunion, il vous est loisible de vous y faire représenter au moyen de la procuration annexée à la présente. Nous vous invitons à correctement remplir celle-ci et de vous assurer que votre mandataire prendra connaissance des nouvelles conditions prévues par la loi du 2 juin 2010.

Tous les documents relatifs aux points repris sous cet ordre du jour peuvent être consultés, sur prise de rendez-vous en nos bureaux entre 9h et 12h. Le propriétaire communiquera par écrit au syndic les documents qu'il souhaite consulter.

Il est demandé aux propriétaires de ne pas attendre l'Assemblée générale pour poser leurs questions pour le point 5. Les questions doivent parvenir par écrit au syndic afin qu'une réponse puisse être donnée avant l'assemblée et ainsi éviter que la réunion perdure plusieurs heures.



Frédéric DELHAYE

Administrateur – Immobilière La Régence s.r.l.

Agent Immobilier agréé - IPI 505.773